



Commune de Genthod

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Dans sa séance du mardi 5 décembre 2023, le Conseil municipal a décidé à la majorité simple par 14 oui, soit à l'unanimité sur 15 conseillers municipaux présents :

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de CHF 11'755'426.- aux charges et de CHF 11'605'425.- aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à CHF 150'001.-.
2. Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de - CHF 150'001.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
3. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 25 centimes.
4. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 à 0 centime.

Dernier jour du délai référendaire : 5 février 2024

Les textes complets des délibérations peuvent être consultés à la mairie : 37, rue du Village. Heures d'ouverture : lundi de 13h30 à 19h00, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 09h00 à 12h00 – Durant les vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 09h00 à 12h00, fermé le vendredi.

Genthod, le 15 décembre 2023

Bastien Guex
Président du Conseil municipal

